LES INDISPENSABLES

Le meilleur de l'info de la CGT-EP Paris

INFORMER SOUTENIR AGIR DÉFENDRE GAGNER

Que reste-il de la promesse de nous augmenter de 10 % au 1er septembre 2023 ? À l'aide de tours de passe-passe, une grande partie d'entre nous ne percevra que 90 € nets environ en sus : décryptage !

Revalorisation des profs ?

DOSSIER DE PRESSE MINISTÈRE 1

https://cgt-ep.reference-syndicale.fr/files/2023/04/2023-04-20_MEN-Dossier-de-presse-des-professeurs-mieux-r-mun-r-s-pour-une-cole-qui-change.pdf

2 **ARTICLE TRÈS COMPLET DU MONDE**

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/21/hausse-de-salaires-des-enseignants-pacte-remplacements-les-reponses-a-vos-principales-questions-sur-les-annonces-du-gouvernement_6170547_3224.html#huit-anchor-comment-se-repartissent-les-au

RÉTROSPECTIVE ET ANALYSE DE LA CGT-EP 3

https://cgt-ep.reference-syndicale.fr/2023/04/salaires-socle-et-pacte-analyse-cgt/

06 33 26 18 83

Code39 Extended

REVALORISATION DES PROFESSEURS TITULAIRES AU 1er SEPT 2023

EXTRAITS DU DOSSIER DE PRESSE DU MINISTÈRE

+ 92 € nets/ mois pour un prof du 2nd degré du Privé

COMMENTAIRES DE LA CGT-EP

Augmentation de la rémunération de l'ensemble des professeurs

- **Pour tous** (quels que soient leur corps ou leur statut) : hausse de rémunération de près de **100 € nets par mois** grâce à un doublement du montant de la prime statutaire.

L 'évolutionn salariale sera ensuite quasi nulle pendant 10/15 ans

- **Pour les titulaires :** un début de carrière avec une rémunération supérieure à **2 000 € nets par mois** grâce à une revalorisation de la prime d'attractivité s'ajoutant au doublement du montant de la prime statutaire. **RAPPEL : les concours internes ne perçoivent pas la prime d'entrée dans le métier**
- **Pour les stagiaires :** extension du bénéfice de la prime d'attractivité permettant de porter leur hausse de rémunération à **160 € nets par mois.**

+ 60 € nets par mois : les stagiaires perçoivent déjà 100 € de prime !

Renforcement de l'attractivité des missions complémentaires effectuées sur la base du volontariat

- **Un nouveau dispositif indemnitaire** pour augmenter la rémunération de ces missions.
- **Possibilité d'augmenter la rémunération** d'un montant pouvant aller jusqu'à **3 750 € bruts par an.**

Le Pacte ou le fameux « travailler + pour gagner + » qui laisse à penser qu'un prof à plein temps ne serait pas suffisamment occupé, alors que nos tâches se sont démultipliées au fil des années !

0633261888
Code39 Extended

REVALORISATION DES PROFESSEURS NON TITULAIRES DU PRIVÉ

Pacte et socle : pas de différence entre enseignement public et privé

Les modalités de la « revalorisation » des enseignant·es sont peu différentes entre Enseignement public et privé (cf notre analyse ici)
Le Socle comme le Pacte seront déclinés de la même manière avec les mêmes objectifs (petite revalorisation et grosses entorses aux conditions de travail et aux modalités de rémunérations)

Le cas particulier des maitres précaires de l'enseignement privé

Une différence de taille néanmoins : la revalorisation des salaires des maitres délégué·es (enseignant·es précaires du Privé) personnels sous-payé·es de l'Education nationale.

Le passage de leurs salaires des grilles indiciaires des MA1/MA2 à celles des enseignant·es contractuel·les de l'Enseignement public est confirmée ce 24 avril.

Nous nous réjouissons que cette très ancienne revendication de la CGT soit enfin entendue. Rappelons que les non totulaires sont 3 fois plus nombreux dans le Privé sous contrat.

Les professeur·es titulaires de l'Enseignement privé sont rémunéré·es sur les mêmes grilles indiciaires que les professeur·es fonctionnaires de l'Enseignement public. **Il était inique que les précaires de l'Enseignement privé soient payées au rabais par rapport aux précaires de l'Enseignement public.**

Les textes réglementaires seront étudiés lors du prochain CCMMEP fin mai ou courant juin pour une application au 1er septembre 2023.

Des bémols néanmoins

Le ministère nous a néanmoins alerté·es sur le fait que l'avancée de carrière des maitres délégué·es ne se fera plus de manière « automatique » sur des grilles nationales mais au niveau académique comme pour les non titulaires du Public. il serait, en outre, question d'un entretien individuel tous les 3 ans.

COMPTEZ SUR LA CGT-EP PARIS POUR VEILLER AU GRAIN !`

Dans le cadre de la revalorisation générale, les non titulaires du Privé percevront : + 92 € net (ISOE/ISAE Portées à 2000/an et + 300 €/an de prime Grenelle en sus : 25 € brut/mois = 20€ net/mois. (Il fallait oser octroyer si peu).

06 33 26 18 83
Code39 Extended

SALAIRES DES M·A AU 1ER MAI 2023

À compter du 1er mai 2023, l'indice minimum de traitement des agents publics des trois fonctions publiques (d'État, hospitalière et territoriale) est relevé au niveau du SMIC. Cette hausse permet d'éviter que le traitement de certains agents ne passe au-dessous du niveau du salaire minimum.

Un décret publié au Journal officiel du 27 avril 2023 porte donc le minimum de traitement dans la fonction publique à 1 750,86 € bruts mensuels, correspondant à l'indice majoré 361. Décret 2023-312

Les salaires des MA1(1er échelon) et MA2 (3 premiers échelons) sont donc inpactés.

LE SALAIRE MINIMUN DES MA1 et 2 ÉQUIVAUDRA DONC, À COMPTER DU 1er MAI, À 1750,86 + 100 € DE PRIME GRENELLE.

06 33 26 18 83

Code39 Extended

MACRON VEUT LA PEAU DU LYCÉE PRO !

LYCÉE PRO : RIEN À GAGNER TOUT À PERDRE

CONSTAT

Si en 1980, le salaire d'un enseignant débutant équivalait à 2,3 fois le Smic, en 2021, il ne vaut plus qu'1,2 fois le Smic. C'est une baisse de pouvoir d'achat vertigineuse qui s'est effectuée en 40 ans, témoin d'un mépris grandissant pour la profession. La CGT n'a cessé d'interpeller les ministres successifs sur la question des rémunérations.

Enfin, Pap N'Diaye arrive, Pap N'Diaye nous a compris ! Enfin ! Il promet une revalorisation « **de façon inconditionnelle** »… **de 10%** au moins ! Une revalorisation « **extrêmement substantielle** »!.Le mot est fort !

« **Substantielle** » laissait entendre que la revalorisation toucherait le fondement-même de notre traitement, l'indice et/ou la valeur du point d'indice !

C'est donc avec espoir malgré tout (méfiance aussi…) que vous avons écouté le ministre et Macron aligner les chiffres. 1 milliard, 2 milliards, 3 milliards…

UNE REVALORISATION MINABLE

La revalorisation « extrêmement substantielle » de 10% promise s'est transformée en une augmentation de 5,5 % en moyenne, alors que l'inflation est de 6,5 % !

L'augmentation de la prime Grenelle ne concernera que les enseignants en toute première partie de carrière, jusqu'à l'échelon 7. Et si nous nous réjouissons de ce geste pour les salaires les plus fragiles, nous déplorons que tous les enseignants n'en bénéficient pas. Toutefois l'évolution salariale sera réduite, ensuite, à la portion congrue, pendant 10 ans, au moins, pour un professeur débutant.

- la prime ISOE est doublée, soit une augmentation de 92 euros nets par mois pour le 2nd degré.

Notons que tout cela n'a rien de « substantiel », ces augmentations se font par le biais de primes, que l'on peut supprimer sur simple décision.

LE PACTE DU MEPRIS

La revalorisation promise se double d'un « **pacte** » qui se résumerait par « **travailler plus pour gagner plus** ».

7500 euros annuel, soit 592 euros net par mois pour « une palette de missions nouvelles » (pas au choix, toutes obligatoires).

- 18 heures annuelles de remplacement.

- 72 heures annuelles d'Accompagnement Personnalisé (soutien, option, tutorat).

- deux missions non quantifiables en temps : coordination de projet, lien école-entreprise, parcours dispositif emploi notamment en Lycée Pro.

06 33 26 18 83

Code39 Extended

MACRON VEUT LA PEAU DU LYCÉE PRO !

DES SUPPRESSIONS ANNONCÉES DE CLASSES DÈS SEPTEMBRE 2023

N'Diaye et Macron enfoncent le clou en Lycée Pro : ils annoncent que 2600 places de formation seront fermées dès septembre 2023. Alors même que les DHG sont établies. À terme, 80 filières fermées.

Mais consolons-nous, ils ont les choses bien en main !

Les enseignant·es qui verront leur filière fermer pourront « se diriger vers le professorat des écoles » ou « le « collège ».

2600 places fermées dès septembre, mais 3000 places ouvertes en septembre 2023 ! 80 filières fermées, mais 150 ouvertes, et des filières « porteuses » - industrie, services à la personne, mobilité douce ! Dans 4 mois ! Sans programme, sans référentiel, sans même savoir quel établissement accueillera les nouvelles filières ! Une chose est assurée : les élèves doivent être employables (et corvéables) à l'issue du Bac Pro, donc les filières correspondront aux besoins du bassin d'emploi. **Ca sent un certain déterminisme social...et la fin des études Sup pour nos cher·es élèves de Lycée Pro !**

« Nous visons l'intérêt des élèves »...

C'est pourquoi la CGT-EP Paris vous invite à mettre, sans attendre, en place des AG dans vos LP pour avertir l'ensemble des collègues (nous contacter pour les modalités). La CGT-EP Paris vous incite également à ne pas vous porter volontaire pour ce pacte méprisant et particulièrement destructeur pour le Lycée Professionnel.

MOBILISONS-NOUS, pour nos élèves, pour nos emplois, pour notre métier, pour le Lycée Professionnel !

MAÎTRES DÉLÉGUÉS RECLASSÉS MA1 EN 2017 et 2018

Après 4 ans de lutte acharnée (lire notre déclaration liminaire du 19/04/23 pour apprécier la teneur du SCANDALE), la CGT-EP et le SUNDEP Solidaire n'ont rien lâché et obtenu, enfin, JUSTICE, pour les maîtres délégués, reclassés, sans report d'ancienneté en 2017 et 2018.

Le rectorat va donc reconstituer la carrière depuis 4 ans (avril 2019) d'une bonne vingtaine de Maîtres lésés. Il vont tacher cependant de faire sauter la prescription et reprendre l'ancienneté depuis le 1er septembre 2018.

Un beau rappel de salaire en perspective qui pourrait tomber en juin ou juillet prochain.

Contactez-nous : la CGT-EP a déjà fait remonter quelques situations de maîtres concernés et oubliés par le Rectorat.

06 33 26 18 83

Code39 Extended

BRÈVES : N'OMETTEZ PAS VOS DROITS

N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VALOIR VOS DROITS

La plateforme académique **Colibris** est aujourd'hui un outil essentiel qui est encore trop peu utilisé par nos collègues du Privé. Il est pourtant important de s'y rendre pour plusieurs démarches et notamment pour l'obtention de 15 euros/mois de remboursement de sa propre mutuelle appelée PSC. Chaque enseignante et enseignant y a droit tous les mois depuis janvier 2022. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Plus de 70% des maitres du Privé n'ont pas encore fait la demande, d'où la nécessité de diffuser l'information. Il suffit de demander à sa mutuelle une attestation avec la mention "responsable et solidaire": **CONTACTEZ-NOUS. Ce sera rétroactif depuis janvier 2022 si vous aviez déjà la bonne mutuelle.**

DES NOUVEAUTÉS ÉVENTUELLES VIA COLIBRIS

Dans quelques mois Colibris permettrait aussi de recevoir une notification de décision faisant suite à une demande de protection fonctionnelle.

ATTENTION : dès septembre 2023, il faudra également se rendre sur Colibris pour déposer sa demande de remboursement partiel domicile-travail (passe navigo).

UNE CONVENTION BIENTOT SIGNÉE ENTRE FORMIRIS ET LE RECTORAT

Nous attendons des réponses du rectorat concernant une convention qui devrait être signée prochainement. Cette convention permettrait aux professeur.e.s du privé d'accéder à davantage de formations avec des financements plus intéressants et plus faciles. Nous vous tiendrons au courant prochainement.

Les formations pour le Capes et l'Agrégation vont être bientôt publiées via Formiris mais également Gaia.

LA CGT-EP Paris informe et oeuvre avec les Profs et pour les Profs...

INFORMER SOUTENIR
AGIR DÉFENDRE
GAGNER

MON COMPTE PERSONNEL DE FROMATION (CPF)

La CGT-EP Paris est en cours de négociation avec le rectorat.

OBJECTIF ? Alléger la procédure pour obtenir les heures de son compte personnel de formation le plus simplement possible pour toutes et tous.

La campagne ouverte pendant un mois chaque année qui impose un dossier fastidieux avec l'avis du chef d'établissement n'est plus acceptable.

Nous attendons rapidement des changements. Dans d'autres académies nos collègues peuvent mobiliser leur CPF à n'importe quel moment de l'année, par exemple !! LA CGT MILITE POUR QUE NOS HEURES DE FORMATION SOIENT ENFIN DISPONIBLES POUR TOUTES ET TOUS !

infoDroits
ADOUCIR LE DROIT

06 33 26 18 83
Code39 Extended

LES VIDÉOS DE LA CGT-EP

06 33 26 18 83

Ringarde la CGT Enseignement Privé ?

Jugez sur pièce, découvrez nos vidéos de moins d'une minute chacune, 10 vidéos thématiques, offensives et revendicatives :

- **La Santé des enseignants du privé sous. contrat.**
- **Salaires des esnsignants ptécaires.**
- **Bénévolat imposé**
- **Salaires des enseignants**
- **Retraite des enseignants**
- **La laïcité**
- **Enseigner dans le 1er degré**
- **STOP à toutes kes disciminations !**
- **L'enseignement agricole privé.**

LIEN : https://www.youtube.com/playlist?list=PL4ish3dVZrngQv0Zo80iDroR73uBuF6Kt

PAUSE MÉRIDIENNE DANS LE 2nd DEGRÉ

Il n'existe pas de texte réglementaire ou d'application du ministère de l'Education nationale fixant le temps de la pause repas (même si des académies ont pu produire leurs propres circulaires). Cependant, la **circulaire Fonction Publique n° 1510** du 10 mars 1983, toujours en vigueur, précise : « ***L'interruption méridienne, modulable dans les limites d'une plage mobile de la mi-journée, ne doit pas être inférieure à quarante-cinq minutes ; elle n'est pas comprise dans le temps de travail.*** ». Si le salarié doit rester à la disposition de son employeur, totalement ou partiellement, la pause repas doit être assimilée à du temps de travail effectif et rémunéré comme tel. (Cour de cassation, chambre sociale, arrêt du 4 janvier 2000 et Cass. soc. 13 janvier 2010 n°de pourvoi 08-42716)...

Des arrêtés émanant de différents ministères mentionnent très explicitement cette même disposition. Au regard de ces textes imposons dans nos établissements un minimum de 45 minutes de pause méridienne !

Sortir de la précarité 20% des collègues ! | Halte au bénévolat imposé | Pour une médecine de prévention | Des salaires dignes pour les maîtres délégué·es

OFFENSIFS

EFFICACES

SOLIDAIRES

CODE39